RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00747
Numéro SIREN : 530 108 323
Nom ou dénomination : SEVALOR

Ce dépôt a été enregistré le 27/12/2021 sous le numéro de dépôt B2021/052621

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ** **DGFiP N° 2033-A 2021**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS SEVALOR — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 94 avenue Pasteur 69370 ST DIDIER AU MONT D'OR

Numéro SIRET* 5 3 0 1 0 8 3 2 3 0 0 0 2 9

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 — Durée de l'exercice précédent* 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 30/06/2021 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012	
		Autres*	014		016	
	Immobilisations corporelles*		028	409 346	030 224 122	185 224
	Immobilisations financières* (1)		040	3 952 900	042	3 952 900
	Total I (5)		044	4 362 246	048 224 122	4 138 124
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052	
	STOCKS Marchandises *		060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070	
		Autres* (3)	072	133 786	074	133 786
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	259 251	086	259 251
	Charges constatées d'avance *		092	709	094	709
	Total II		096	393 746	098	393 746
	Total général (I + II)		110	4 755 993	112 224 122	4 531 870

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	1 482 960
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	148 296
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	1 827 107
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	243 756
	Provisions réglementées	140	20 584
	Total I	142	3 722 703
Provisions pour risques et charges	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	460 734
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	8 406
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :..... 169 334 000)	172	340 026
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	809 167
	Total général (I + II + III)	180	4 531 870

Michael CAZARIAN

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	120 656
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	374 576
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	28 500

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033–NOT

Cegid Group

2 **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** **DGFiP N° 2033-B 2021**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS SEVALOR

Néant ☐ *

Exercice N clos le 30/06/2021 (1)

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209		210	
	Production vendue biens	et livraisons intracommunautaires	215		214	
	Production vendue services*		217		218	38 362
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	902
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. **(I)**				232	39 265
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : – mobilier : ..... – immobilier : .....)				242	60 163
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	732	244	6 308
	Rémunérations du personnel*				250	42 000
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	16 577
	Dotations aux amortissements*				254	21 312
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262	12
	Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	146 373
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	(107 108)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280	374 660
	Produits exceptionnels (IV)				290	28 500
	Charges financières (V)				294	5 062
	Charges exceptionnelles (VI) — dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		300	30 578
	Charges exceptionnelles (VI) — dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348			
	Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	16 655
2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	243 756

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2 — 312 — 243 756 — 314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39–4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles*		322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)		324	16 655	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes–cts d'associés	247		330	23 508	
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option — Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
Déductions	Entreprises nouvelles (44. *sexies*)	986	ZFU–TE (44. *octies* et *octies* A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. *septies*)	981	JEI (44. *sexies* A)	989		
	ZRD (44. *terdecies)*	127	ZRR *(44.quindecies)*	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser *(art 44 duodecies)*	991	Investissements outre–mer	344		
	ZFANG *(44 quaterdecies)*	345	Zone de développement prioritaire (44 *sepdecies*)	993		
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 *sexdecies*)	992				
	Dont divers — Créance due au report en arrière du déficit	346	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	350	203 953
	Dont divers — Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		
	Dont divers — Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990		
	Dont divers — Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649		
			Déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	79 966	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :			356		
	Déficits antérieurs reportables :*.....dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	79 966	372	

Cegid Group

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS SEVALOR

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2021, dont le total est de 4 531 871 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 243 756 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2020 au 30/06/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production n'inclut pas le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.
* Constructions : 10 à 50 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.
L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

SEVALOR
Société par actions simplifiée au capital de 1 482 960 euros
Siège social : 94 Avenue Pasteur - 69370 ST DIDIER AU MONT D'OR
530 108 323 RCS LYON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 23 DECEMBRE 2021

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2021

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2021 s'élevant à 243 756 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	243 756 euros
A titre de dividendes	74 148 euros
Soit 0,50 euros par action	----------
Le solde	169 608 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 1 715 483 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social dans les délais légaux.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux associés, personnes physiques résidentes fiscales françaises, que :

1. En matière d'impôt sur le revenu :

1.1. Taxation

a. Principe
Les revenus distribués sont taxés au taux forfaitaire de 12,8% prévu par l'article 200 A du Code Général des Impôts.

b. Option
Chaque associé a la faculté d'opter pour l'imposition des revenus distribués, après application d'un abattement de 40 %, au barème progressif de l'impôt sur les revenus.

Cette option peut être souscrite individuellement par chaque associé lors de l'établissement de sa déclaration de revenus étant précisé que l'option est pour chaque associé globale et annuelle.

1.2. Modalités de paiements

a. Principe
Les revenus distribués font l'objet d'un prélèvement à la source de 12,8%, non libératoire.

b. Exception
Peuvent demander à être dispensées du prélèvement à la source les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

2. En matière de prélèvements sociaux :

Il a en outre été rappelé que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui s'élèvent à ce jour à 17,2 % sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor au plus tard le 15 du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Montant	Montant éligible à l'abattement de 40 %
30 juin 2018	148 296 €	148 296 €
30 juin 2019	148 296 €	148 296 €
30 juin 2020	148 296 €	148 296 €

<u>Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 23 décembre 2021</u>

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
M. Michaël CAZARIAN

BF AUDIT
PARTENAIRES
SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

- COMMISSARIAT AUX COMPTES
- AUDIT CONTRACTUEL
- AUDIT ACQUISITION/CESSION

SEVALOR

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.482.960 €uros

94, avenue Pasteur
69370 SAINT DIDIER AU MONT D'OR

SIRET : 530 108 323 00029
NAF : 6420 Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30/06/2021

ACQUISITION CONSEIL AUDIT

A l'attention de l'Assemblée Générale de la société SEVALOR,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SEVALOR relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er juillet 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

ACQUISITION CONSEIL AUDIT

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précitées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Nous avons également validé l'exactitude des informations communiquées dans la note de l'annexe « Liste des filiales et participations ».

VÉRIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

ACQUISITION CONSEIL AUDIT

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

ACQUISITION CONSEIL AUDIT

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Caluire, le 9 décembre 2021

Le Commissaire aux Comptes
BF AUDIT PARTENAIRES
Frédéric BREJON

ACQUISITION CONSEIL AUDIT

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/21	Net au 30/06/20
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	45 000		45 000	45 000
Constructions	345 000	219 506	125 494	142 744
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	19 347	4 616	14 731	18 793
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	3 952 900		3 952 900	3 797 063
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**4 362 247**	**224 122**	**4 138 124**	**4 003 599**
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Fournisseurs débiteurs	1 685		1 685	696
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices	30 657		30 657	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	8 575		8 575	11 942
Autres créances	92 869		92 869	77 384
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	259 251		259 251	524 926
Charges constatées d'avance	709		709	6 327
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**393 746**		**393 746**	**621 275**
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	**4 755 993**	**224 122**	**4 531 871**	**4 624 874**

COMPTES CERTIFIES
BF AUDIT
PARTENAIRES
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Bilan

	Net au 30/06/21	Net au 30/06/20
PASSIF		
Capital social ou individuel	1 482 960	1 482 960
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	281 232	281 232
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	148 296	148 296
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 545 875	1 137 580
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	**243 756**	**556 591**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	20 584	20 584
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**3 722 703**	**3 627 243**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts	184 903	248 067
Découverts et concours bancaires	28	39
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	184 931	248 106
Emprunts et dettes financières diverses	275 803	340 863
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	334 000	345 500
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 407	11 344
Personnel		
Organismes sociaux	2 590	1 611
Etat, Impôts sur les bénéfices		47 310
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires		1 516
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	3 437	1 382
Dettes fiscales et sociales	6 027	51 819
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	**809 168**	**997 631**
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	**4 531 871**	**4 624 874**

COMPTES CERTIFIES BF AUDIT PARTENAIRES COMMISSAIRE AUX COMPTES

Compte de résultat

	du 01/07/20 au 30/06/21 12 mois	%	du 01/07/19 au 30/06/20 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
Production vendue	38 363	100,00	17 122	100,00	21 241	124,06
Production stockée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits	903	2,35	114	0,66	789	692,84
Total	**39 265**	**102,35**	**17 236**	**100,66**	**22 030**	**127,82**
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	60 163	156,83	51 760	302,31	8 403	16,23
Total	**60 163**	**156,83**	**51 760**	**302,31**	**8 403**	**16,23**
MARGE SUR M/SES & MAT	**-20 898**	**-54,47**	**-34 525**	**-201,64**	**13 627**	**-39,47**
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	6 308	16,44	2 603	15,20	3 705	142,32
Salaires et Traitements	42 000	109,48	39 196	228,93	2 804	7,15
Charges sociales	16 577	43,21	15 472	90,37	1 105	7,14
Amortissements et provisions	21 312	55,55	17 804	103,98	3 508	19,71
Autres charges	13	0,03	8	0,05	4	49,76
Total	**86 211**	**224,72**	**75 085**	**438,53**	**11 126**	**14,82**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-107 108**	**-279,20**	**-109 609**	**-640,18**	**2 501**	**-2,28**
Produits financiers	214 688	559,62	376 050	NS	-161 362	-42,91
Charges financières	3 702	9,65	4 779	27,91	-1 076	-22,52
Résultat financier	**210 985**	**549,97**	**371 271**	**NS**	**-160 286**	**-43,17**
Opérations en commun	158 613	413,46	343 667	NS	-185 054	-53,85
RESULTAT COURANT	**262 490**	**684,23**	**605 329**	**NS**	**-342 839**	**-56,64**
Produits exceptionnels	28 500	74,29	400	2,34	28 100	NS
Charges exceptionnelles	30 579	79,71	1 828	10,68	28 751	NS
Résultat exceptionnel	**-2 079**	**-5,42**	**-1 428**	**-8,34**	**-651**	**45,59**
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	16 655	43,41	47 310	276,32	-30 655	-64,80
RESULTAT DE L'EXERCICE	**243 756**	**635,40**	**556 591**	**NS**	**-312 835**	**-56,21**

COMPTES CERTIFIES
BF AUDIT
PARTENAIRES
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Soldes intermédiaires de gestion

	du 01/07/20 au 30/06/21 12 mois	%	du 01/07/19 au 30/06/20 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises						
Coût d'achats marchandises vendues						
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue	38 363	100,00	17 122	100,00	21 241	124,06
Production stockée						
Production immobilisée						
Cie de matières et sous-traitance						
MARGE DE PRODUCTION	**38 363**	**100,00**	**17 122**	**100,00**	**21 241**	**124,06**
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	**38 363**	**100,00**	**17 122**	**100,00**	**21 241**	**124,06**
MARGE BRUTE GLOBALE	**38 363**	**100,00**	**17 122**	**100,00**	**21 241**	**124,06**
Autres achats et charges externes	60 163	156,83	51 760	302,31	8 403	16,23
VALEUR AJOUTEE	**-21 800**	**-56,83**	**-34 639**	**-202,31**	**12 838**	**-37,06**
Subventions d'exploitation						
Impôts, taxes et verst assimilés	6 308	16,44	2 603	15,20	3 705	142,32
Charges de personnel	58 577	152,69	54 669	319,30	3 908	7,15
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**-86 686**	**-225,96**	**-91 911**	**-536,81**	**5 225**	**-5,68**
Reprises s/ charges et Transferts						
Autres produits	903	2,35	114	0,66	789	692,84
Dot. amortissements et provisions	21 312	55,55	17 804	103,98	3 508	19,71
Autres charges	13	0,03	8	0,05	4	49,76
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-107 108**	**-279,20**	**-109 609**	**-640,18**	**2 501**	**-2,28**
Quote part résultat en commun	158 613	413,46	343 667	NS	-185 054	-53,85
Produits financiers	214 688	559,62	376 050	NS	-161 362	-42,91
Charges financières	3 702	9,65	4 779	27,91	-1 076	-22,52
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	**262 490**	**684,23**	**605 329**	**NS**	**-342 839**	**-56,64**
Produits exceptionnels	28 500	74,29	400	2,34	28 100	NS
Charges exceptionnelles	30 579	79,71	1 828	10,68	28 751	NS
Résultat exceptionnel	**-2 079**	**-5,42**	**-1 428**	**-8,34**	**-651**	**45,59**
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	16 655	43,41	47 310	276,32	-30 655	-64,80
RESULTAT DE L'EXERCICE	**243 756**	**635,40**	**556 591**	**NS**	**-312 835**	**-56,21**

Annexe

COMPTES CERTIFIES
BF AUDIT
PARTENAIRES
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS SEVALOR

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2021, dont le total est de 4 531 871 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 243 756 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2020 au 30/06/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production n'inclut pas le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.
* Constructions : 10 à 50 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.
L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	409 347			409 347
Immobilisations financières	3 797 063	374 576	218 739	3 952 900
Total	**4 206 409**	**374 576**	**218 739**	**4 362 247**
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	202 810	21 312		224 122
Immobilisations financières				
Total	**202 810**	**21 312**		**224 122**
ACTIF NET				**4 138 124**

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions			374 576	374 576
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice			**374 576**	**374 576**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			218 739	218 739
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			**218 739**	**218 739**

COMPTES CERTIFIES
BF AUDIT PARTENAIRES
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SCI AUXERRE 2011 69370 SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR	150 000	-56 401	100,00	2 449
SCI CAZARIAN 69370 SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR	1 000	-64 616	100,00	18 628
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SCI SAINT PRIEST 2005 69006 LYON	300 000	59 601	15,00	59 601
SCI LA POSTE 2016 69006 LYON	1 200	70 221	20,00	70 221
SCI LES AULNES 2004 69006 LYON	100 000	63 301	15,00	63 301
SCI PANALYS 69370 ST DIDIER AU MONT D'OR	300 000	87 734	50,00	57 575
SCI VOURLES MERCEDES 69006 LYON	198 200	8 558	10,64	8 558
SCI DU CARRE D'ARGENT 69006 LYON	455 000	17 436	17,68	17 436
SCI RHONE ALPES 2014 69006 LYON	2 000 000	126 568	12,50	126 568
SCI LOMBARDIE 99 69006 LYON	198 184	27 636	9,80	27 636
SAS AREVIS 69370 SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR	100 000	491 434	50,00	209 519
SCI BINGO 2014 69006 LYON	350 000	20 808	10,00	20 808
SCI SAINTE FOY 69006 LYON	100 000	3 449	12,50	3 449
SCI 451 CRS EMILE ZOLA 69006 LYON	352 500	42 949	9,93	42 949
SCI CHALON 2013 69006 LYON	1 200	9 502	20,00	9 502
SCI 307 CRS EMILE ZOLA 69006 LYON	350 000	12 151	20,00	12 151
SCI NEYRON 2005 69006 LYON	390 000	37 789	9,62	37 789
SCI MDEC 2015 69006 LYON	20 000	76 817	50,00	76 817
SCI RENE DESGRAND 2006 69006 LYON	432 500	34 801	10,17	34 801
SCI MEGA 69006 LYON	190 000	8 556	15,79	8 556
SCI ST MARTIN LE VINOUX 69006 LYON	1 300 000	62 752	20,00	62 752
SARL LORI 69370 SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR	300 000	942 184	33,36	275 767

COMPTES CERTIFIES
BF AUDIT PARTENAIRES
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Notes sur le bilan

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	151 000	151 000	631 150		
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	2 364 946	2 364 946	433 384		183 400
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Les titres de participations sont inscrits à leur valeur d'acquisition ou d'apport.
Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition, sont rattachés au prix de revient des titres de participations. Ces frais d'acquisition font l'objet d'un amortissement fiscal selon le mode linéaire sur une durée de 5 ans.
Une dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice lorsque la valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition.

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 312 627 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	1 178 132		1 178 132
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	133 786	133 786	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	709	709	
Total	**1 312 627**	**134 495**	**1 178 132**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 482 960,00 euros décomposé en 148 296 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Notes sur le bilan

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	20 584			20 584
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	**20 584**			**20 584**
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 809 168 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	28	28		
- à plus de 1 an à l'origine	184 903	64 246	120 657	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	275 803	275 803		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 407	8 407		
Dettes fiscales et sociales	6 027	6 027		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	334 000	334 000		
Produits constatés d'avance				
Total	**809 168**	**688 511**	**120 657**	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	63 164			
(**) Dont envers les associés	334 000			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 334 000 euros.

COMPTES CERTIFIES BF AUDIT PARTENAIRES COMMISSAIRE AUX COMPTES

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	4 478
Banque - intérets courus à payer	28
Intérêts courus	23
Etat - autres charges à payer	2 918
Total	**7 446**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	709		
Total	**709**		